

Ministère de la Fédération
Wallonie-Bruxelles

1080 Bruxelles , le 23 Jun 2015
Rue A. Lavallée, 1
02 / 690.87.31

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service général de l'Enseignement de
promotion sociale, de l'Enseignement
secondaire artistique à horaire réduit
et de l'Enseignement à distance

Direction de l'Enseignement de
promotion sociale

Monsieur Roberto GALLUCCIO
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: a) / Dossier pédagogique 5262

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

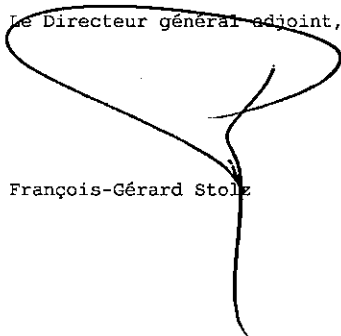
Unité de formation : ETUDE DES BOISSONS SPIRITUEUSES : INITIATION
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE
 TRANSITION
Code Référence : 411214U21C1
Domaine : 401 Hôtellerie-Alimentation: hôtellerie,boucherie,charcuteri

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,


François-Gérard Stolz

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Date et signature : (2) le 27 mai 2015

ROBERTO GALLUCIO
Administrateur délégué

2. Intitulé de l'unité d'enseignement : (2)

ETUDE DES BOISSONS SPIRITUEUSES: INITIATION

CODE DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT : (3) 414214021C1	CODE DU DOMAINE D'ENSEIGNEMENT : (4) 401
---	---

3. Finalités de l'unité d'enseignement: Reprises en annexe n° 1 de la page 3 à 3 sur 9 (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de la page 4 à 4 sur 9 (2)

5. Classement de l'unité d'enseignement :

- (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification
- du degré : (1) inférieur (1) supérieur

(1) Enseignement supérieur de type court

(1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité d'enseignement de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de la page 5 à 5 sur 9 (2)

8. Programme des cours : Repris en annexe n° 4 de la page 6 à 7 sur 9 (2)

9. Acquis d'apprentissage : Reprises en annexe n° 5 de la page 8 à 8 sur 9 (2)

10. Chargés de cours : Repris en annexe n° 6 de la page 9 à 9 sur 9 (2)

(1) Cocher la mention utile
 (2) A compléter
 (3) Réserve à l'administration
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité d'enseignement: (3) 411214021C1	Code du domaine d'enseignement : (4) 401
--	---

11. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :

1. Dénomination des cours (2)	Classement des cours (2) (5)	Code U (2) (6)	Nombre de périodes (2)
Connaissance des boissons spiritueuses	CT	B	28
Législation en matière de boissons spiritueuses	CT	B	8
Laboratoire de dégustation	CT	L	60
2. Part d'autonomie		P	24
Total des périodes			120

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(e) éventuelle(s)] (2) :

COPIE CONFORME

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique (1) :

ACCORD PROVISOIRE

- ~~PAS D'ACCORD~~

François - Gérard STOLZ
Directeur général adjoint

En cas de décision négative, motivation de cette dernière (2) :

Date : 17/06/2015.

Signature : Jacques Soblet.

Pour Mr Léonard IGC.

-
- (1) Cocher la mention utile
 - (2) A compléter
 - (3) Réserve à l'administration
 - (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
 - (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
 - (6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

D 8 BIS/UE : au

ETUDE DES BOISSONS SPIRITUEUSES: INITIATION**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION****1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT****1.1. Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de maîtriser les méthodes principales d'identification des différents spiritueux « Simples » et « Composés » ainsi que d'en identifier les processus de distillation, assemblage, macération, infusion,...
- ◆ d'acquérir les connaissances techniques de base en boissons spiritueuses et plus particulièrement s'initier à la dégustation et à quelques accords spiritueux-mets.

ETUDE DES BOISSONS SPIRITUEUSES: INITIATION**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION****2. CAPACITES PREALABLES REQUISES****2.1. Capacités****En français :**

- ◆ Construire des réponses à des questions globales sur le contenu de messages, de type variés, d'un niveau de langue courante ;
- ◆ Utiliser, à l'oral, un niveau de langue approprié à la situation de communication ;
- ◆ Ecrire, en démontrant une connaissance suffisante de la langue, un message d'un niveau de langue courante, de type varié (informatif, narratif ou expressif), de plus de vingt lignes, de production personnelle ;
- ◆ Emettre de manière cohérente et structurée un commentaire personnel à propos d'un texte.

En sciences :

- ◆ Identifier sur une carte ou un planisphère des pays ou des régions déterminées ;
- ◆ Se repérer et de situer un lieu en se référant aux points cardinaux ;
- ◆ Citer et de caractériser de manière générale :
 - différents climats ;
 - les principales catégories de micro-organismes et leurs actions globales sur les principales matières organiques.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire inférieur ou Certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré.

Ou :

Attestation de réussite de l'unité de formation : « FORMATION GENERALE DE BASE POUR LES METIERS DE L'ALIMENTATION » code n° 040102U11D1 de l'enseignement secondaire inférieur de transition.

ETUDE DES BOISSONS SPIRITUEUSES: INITIATION
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours « Laboratoire de dégustation», il est conseillé de ne pas dépasser 15 étudiants par groupe.

ETUDE DES BOISSONS SPIRITUEUSES: INITIATION
--

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION
--

4. PROGRAMME

4.1. Connaissance des boissons spiritueuses

L'étudiant sera capable :

- ◆ de localiser :
 - le pays d'origine de certaines boissons spiritueuses,
 - les grandes distilleries,
 - les principaux pays producteurs,
 - ... ;
- ◆ de retracer brièvement l'histoire et les origines des boissons spiritueuses ;
- ◆ de citer les différentes matières premières (céréales, fruits, légumes, plantes...) qui entrent dans la fabrication des boissons spiritueuses ;
- ◆ d'expliquer les notions de familles « simple » et « composée » des boissons spiritueuses ;
- ◆ de classer les différents spiritueux dans leurs familles et sous-familles ;
- ◆ de situer les différentes eaux de vie dans leurs sous-famille (eaux de vie de vin, de cidre, de grains, de plantes, de fruits et les liqueurs.) ;
- ◆ d'identifier et de caractériser les différents facteurs et paramètres influençant la fermentation alcoolique :
 - les agents et mécanismes de la fermentation,
 - le contrôle de la fermentation ;
- ◆ d'identifier et de caractériser les différentes étapes du processus de distillation ;
- ◆ de définir le processus de macération ;
- ◆ de définir le processus d'infusion ;
- ◆ d'expliquer les étapes de vieillissement et apports gustatifs associés ;
- ◆ d'expliquer l'influence de l'eau minérale dans la production.

4.2. Législation en matière de boissons spiritueuses

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'énoncer les principaux éléments de législation Européenne, Belge et Française concernant les boissons spiritueuses, notamment :
 - les appellations d'origine et appellations réglementées de production,
 - les cahiers de charge de production et de commercialisation,
 - les étiquettes : mentions obligatoires, facultatives,...

- la fiscalité, les accises, les douanes : déclaration de récolte et de stock, titres de mouvement, documents d'accompagnement,...
- ◆ d'énoncer et expliquer les exigences nationales en terme de législation, possession, consommation et commercialisation de boissons spiritueuses du pays d'origine.
- ◆ de commenter les législations nationales relatives à la consommation de boissons alcoolisées.

4.3. Laboratoire de dégustation

L'étudiant sera capable :

en se conformant aux législations nationales en matière de consommation de boissons alcoolisées,

- ◆ d'identifier les principaux objectifs de la dégustation ;
- ◆ d'identifier les principaux facteurs influençant la dégustation ;
- ◆ d'identifier, de reconnaître et de caractériser les grandes phases de la dégustation par examen organoleptique ;
- ◆ d'appréhender le vocabulaire spécifique aux spiritueux ;
- ◆ d'identifier et de caractériser quelques défauts de spiritueux ;
- ◆ d'identifier, de reconnaître et de caractériser les différentes eaux de vie de :
 - Céréales (Whisky, Gin, Vodka,...),
 - Vins (Cognac, Armagnac, Metaxa,...),
 - Cidre (Calvados,...),
 - Fruit (Eau de vie de prune, Eau de vie de poire,...),
 - Plantes (Rhum, Tequila,...),
 - ... ;
- ◆ d'identifier, de reconnaître et de caractériser les différentes liqueurs.

ETUDE DES BOISSONS SPIRITUEUSES: INITIATION**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION****5. ACQUIS D'APPRENTISSAGE**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, pour un spiritueux déterminé :

- ◆ à partir d'un examen organoleptique :
 - de l'identifier, de déterminer sa famille et sa sous-famille,
 - d'émettre un avis sur celui-ci.
- ◆ de donner quelques exemples de boissons spiritueuses appartenant à la même famille et sous-famille.
- ◆ de citer la zone de production et les principaux pays producteurs ;
- ◆ de citer et de caractériser quelques appellations d'origine de la région concernée du spiritueux présenté ;
- ◆ de proposer quelques possibilités d'accord spiritueux/mets.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la précision de l'appellation du spiritueux proposé ainsi que des mentions légales associées,
- ◆ la pertinence dans l'utilisation des termes techniques,
- ◆ le degré de précision dans les explications données et la clarté des exemples choisis lors de l'examen organoleptique,
- ◆ la pertinence des associations spiritueux/mets proposées,
- ◆ la richesse des exemples de boissons, de zones de production et d'appellations citées.

ETUDE DES BOISSONS SPIRITUEUSES: INITIATION

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

6. CHARGES DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.